

## Financement de doctorats en Sciences Humaines

### Lignes directrices — APPEL 2023

En quelques mots :

**Bourses de doctorat** dans le secteur des sciences humaines, accompagnées de frais de fonctionnement (max. 2 500 € / 2 ans)

**Durée :** maximum 4 ans, soit 1 à 3 ans si obtention préalable d'une bourse de doctorat > 1 année.

**DÉBUT DE LA BOURSE :** – le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les BSH-C  
– au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour les BSH-P

Échéance du dépôt de candidature : **vendredi 13 octobre 2023 à 14h**

### Objet :

Octroyées sous la responsabilité du Conseil Sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences Humaines (CSRV-SH), les « Bourses de doctorat en Sciences Humaines » (bourses SH, ex-bourses « Non-Fria ») ont été créées en juillet 2006 dans le but de fournir aux titulaires d'un diplôme de second cycle (master) délivré par une des facultés de Sciences Humaines (SH) la possibilité de réaliser une thèse doctorale dans tout domaine ressortissant à ces sciences (doc CA 14 041 – 5/7/2006). Elles sont destinées à financer des travaux qui proposent une contribution significative au développement de la connaissance en sciences humaines.

**Remarque :** En 2012, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé un Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (**FRESH**). Un des objectifs de ce fonds est d'accroître les possibilités d'accès au doctorat pour les diplômé·e·s en sciences humaines et sociales (15 à 20 mandats par an ; durée : 2 + 2 ans pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Il est recommandé de répondre également à cet appel, dans la mesure où la candidature est compatible avec les contraintes de celui-ci.

Pour plus d'info : <https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides#fresh>

## Bourse de doctorat

- **Nature de l'appel :**

Deux types de dossiers peuvent être introduits :

- soit une candidature venant d'un-e candidat-e soutenu-e par un-e promoteur-trice (ci-après « **BSH-C** »),
- soit une candidature venant directement d'un-e promoteur-trice, lorsqu'aucun-e candidat-e boursier-e n'est pressenti-e (ci-après « **BSH-P** »).

- **Durée :**

4 ans maximum. La durée est adaptée suivant le nombre de mois ou d'années de bourse de doctorat (bourse défiscalisée) dont le ou la candidat-e a déjà bénéficié.

- **Début du mandat :** *1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les BSH-C et au plus tard 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour les BSH-P*

- **Éligibilité :**

La candidature doit être conforme au règlement des bourses de doctorat en Sciences Humaines adopté par le Conseil Sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences Humaines du 02/06/2021 :

<https://www.recherche.uliege.be/reglement-bsh21>

Chaque promoteur-trice ou co-promoteur-trice peut

- **soumettre un seul dossier par appel (indépendamment de sa nature, c.-à-d. BSH-C ou BSH-P) ;**
- encadrer dans le même temps une BSH-C (portée par un ou une candidat-e) et une BSH-P (portée par lui-elle-même), pour autant qu'elles aient été obtenues lors de deux appels différents (voir ci-dessus) ;
- avoir une seule bourse de doctorat « BSH-P » en cours au même moment. Il-elle redevient éligible à partir du moment où le-la boursier-e concerné-e se trouve dans sa dernière année de financement.

**BSH-P :** la candidature peut comporter une-e co-promoteur-trice qui peut être interne ou externe à l'ULiège. Si co-promotion externe à l'ULiège, joindre l'accord du collège de doctorat

La bourse de doctorat est nominative, quel que soit l'instrument (BSH-C et BSH-P). Pour les BSH-P, lorsque le promoteur ou la promotrice aura retenu un-e candidat-e, il-elle sera invité-e à envoyer une note justificative au CSRV-SH. Si le ou la candidat-e retenu-e abandonne son doctorat en cours de mandat, le solde budgétaire éventuel sera remis au programme « BSH » du CSRV-SH.

- **Évaluation et sélection :**

Le Conseil Sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences Humaines (CSRV-SH) sélectionnera les candidat-e-s et les projets de recherche doctorale.

Chaque dossier est évalué par trois évaluateurs-trices.

Pour les dossiers « BSH-C », l'évaluation est fondée sur trois critères : la qualité du ou de la candidat-e (pondération : 40 %), la qualité du projet de recherche (pondération : 40 %) et l'adéquation entre la recherche envisagée et l'environnement d'accueil (pondération : 20 %).

Dans sa lettre de recommandation, le promoteur ou la promotrice décrira, si l'information est pertinente, l'ampleur et l'origine du support financier qu'il mettra à disposition pour les frais de fonctionnement de recherche du ou de la candidat-e.

Pour les dossiers « BSH-P », l'évaluation est fondée sur trois critères : la qualité du promoteur ou de la promotrice (pondération : 30 %), la qualité du projet de recherche (pondération : 50 %) et l'adéquation entre la recherche envisagée et l'environnement d'accueil (pondération : 20 %)

- **Fin de la bourse :**

Le ou la candidate, quand il-elle obtient son diplôme de doctorat, ne remplit plus les conditions d'octroi de la bourse (voir règlement du CA relatif à l'octroi de bourse de doctorat — Doc. 18 665/CA/05.07.2017). Il est alors mis fin à la bourse, soit au terme échu prévu lors de l'octroi soit le premier jour du mois qui suit la soutenance.

Le·la candidat-e est tenu-e d'informer le gestionnaire du programme (M. Denys JEANDRAIN — [denys.jeandrain@uliege.be](mailto:denys.jeandrain@uliege.be)) de la date de sa soutenance dès que celle-ci est connue et confirmée.

- **Montant :**

Le montant des bourses est fixé par le règlement des bourses de doctorat.

## Modalités d'introduction de la demande

### Remarques importantes :

1. La date limite de dépôt des dossiers est le **vendredi 13 octobre 2023 à 14h** via le formulaire en ligne ;
2. **Tout dossier** déposé **incomplet à cette date sera considéré comme inéligible** ;
3. Les conditions d'éligibilité seront strictement appliquées ;
4. Les travaux de recherche devront être effectués à l'Université de Liège ;
5. Nul ne peut se porter candidat plus de deux fois ;
6. Les **bourses** seront attribuées à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024** (démarrage des BSH-C le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et démarrage au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour les BSH-P)

Le projet détaillé comportera tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la demande. Le projet de recherche est limité à 4 pages max (bibliographie non comprise). 2 pages supplémentaires max peuvent être consacrées à des figures, tableaux et autres illustrations et 1 page max pour la bibliographie. Une demi-page supplémentaire sera consacrée à la présentation de l'environnement de recherche.

Le projet (7 pages max : 4+2+1) sera joint au formulaire de demande. Le format de mise en page à respecter est : police Arial 12 ; interligne simple ; marges 1,5 cm (haut, bas, gauche, droite).

***Tout non-respect des critères d'éligibilité ou des exigences formelles entraînera de plein droit l'inéligibilité du projet. La demande ne sera dès lors pas évaluée par le Conseil Sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences Humaines.***

### Accès aux formulaires en ligne pour le dépôt d'une candidature :

- **BSH-C** (candidature venant d'un-e candidat-e soutenu-e par un-e promoteur-trice)  
Cliquez [ici](#)
- **BSH-P** (candidature venant directement d'un-e promoteur-trice)
- Cliquez [ici](#)

**Pour les BSH-C, deux lettres de recommandation**, l'une rédigée par une personnalité scientifique et l'autre par le promoteur ou la promotrice de référence, seront **envoyées soit par courrier séparé (numérique ou papier), à l'Administration Recherche & Développement (ARD), soit via le [formulaire en ligne](#)**. Pour des raisons de rapidité de traitement du dossier, chaque annexe envoyée au format numérique aura pour titre les NOM et Prénom du ou de la candidate concerné-e.

Le promoteur ou la promotrice apportera au jury tout élément de nature à l'éclairer sur la candidature ; il-elle confirmera entre autres l'éligibilité du-de la candidat-e au doctorat à l'ULiège et situera le projet de doctorat par rapport aux recherches en cours dans son unité.

Un accusé de réception sera envoyé au-à la candidat-e ou au-à la promoteur-trice. **Chaque candidat-e/promoteur-trice sera averti-e de la décision du Conseil Sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences Humaines par email et par courrier postal pour la mi-décembre.**

**Renseignements complémentaires**... Une question ? N'hésitez pas à nous en faire part...

➤ **M. Denys Jeandrain**

Admin. RISE - tél. : 04/366-5231 — courriel : [denys.jeandrain@uliege.be](mailto:denys.jeandrain@uliege.be)

**Mme Véronique Dubuy** (questions techniques uniquement),

Admin. RISE - tél. : 04/366-5659 - courriel : [veronique.dubuy@uliege.be](mailto:veronique.dubuy@uliege.be)

**Règlements**

– Bourses de doctorat (règlement général) :

[https://www.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2017-10/reglement\\_des\\_bourses\\_de\\_doctorat-finalise.pdf](https://www.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2017-10/reglement_des_bourses_de_doctorat-finalise.pdf)

– Bourses de doctorat en Sciences humaines :

<https://www.recherche.uliege.be/reglement-bsh21>

– Règlement général relatif aux études et travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat :

[https://www.recherche.uliege.be/cms/c\\_14085868/fr/r-doctorat-2021-2022-ca-0906202](https://www.recherche.uliege.be/cms/c_14085868/fr/r-doctorat-2021-2022-ca-0906202)